

Atelier sur l'héritage autour des Jeux : faire vivre le label territorialement

L'ANDES étant labellisée « Terre de Jeux », M. Christian TELLIER (Compiègne) et M. Elisabeth BRUNET (Tarbes), Co-rapporteurs de la Commission Mobilisation des territoires Paris 2024 ont introduit l'atelier en rappelant brièvement les principaux enjeux de l'héritage de Paris 2024. La Commission a notamment traité les thèmes du relais de la flamme, de l'accueil des délégations étrangères et françaises, du programme des volontaires, des Centres de préparation aux jeux, de l'éligibilité des financements pour les communes, de la Labellisation « Terre de jeux ».

Deux interventions ont porté sur cette notion d'héritage à savoir :

- M. Gilles CHAMPEL, Responsable Sport et innovation de Pro Urba, sur la requalification du front de mer de Calais
- M. Vincent SAULNIER, Vice-président du Pays de Château-Gontier, sur les modalités d'accueil de la délégation argentine du Judo

Accueil d'une délégation de judo argentine au Pays de Château-Gontier

M. Vincent SAULNIER a fait part des modalités d'accueil d'une délégation dans sa collectivité avec des moyens financiers modestes.

En premier lieu, une cartographie des disciplines prioritaires a été élaboré afin d'appuyer la stratégie de recherche d'une délégation avec les équipements disponibles sur le territoire.

Lors des recherches, c'est à partir d'un contact privilégié d'une personne au sein d'un club, avec un représentant d'une délégation argentine, que cette piste a été activée. Leur souhait était d'obtenir une proximité avec les lieux de compétition de Judo à Paris.

Après la visite sur place de la délégation, une convention d'occupation des lieux a été signée.

Cette délégation se compose d'une dizaine de personnes incluant le staff, qui vient également se préparer deux ans avant les Jeux.

Pour la ville cela représente un apport de 8500€ avec la mise à disposition des installations.

Pour la vie de groupe sur place quelques jours avant les Jeux, sachant que la préparation athlétique est finalisée, il est préconisé de proposer un bouquet de services : cinéma, complexes aquatiques, lieux culturels et touristiques.

Les échanges

M. Yvon LEZIART (Rennes) est revenu sur l'exemple de la ville de Rennes qui va accueillir la délégation française de Volley pour la préparation aux Jeux olympiques.

Initialement, la Fédération demandait 50 000€ à la ville, lors des négociations, cette somme est descendue à 10 000€. Si cette situation n'est pas unique dans sur le territoire français, cette question de la surenchère pose des difficultés aux collectivités d'autant plus que les fédérations perçoivent des aides de la part de l'Etat pour la performance. Une demande de sensibilisation par le biais de l'ANDES est souhaitée, ce qui sera fait lors d'un prochain entretien avec le président Tony ESTANGUET.

M. Farid OUKAID (Villeneuve-d'Ascq) rejoint les propos de M. LEZIART, sur la modération relative aux exigences des délégations françaises et étrangères. Il a le souvenir de l'Euro 2016 dont il considère que l'UEFA n'avait pas accordé de souplesse ou de soutien suffisant auprès des collectivités.

La réussite de Paris 2024 passera par la ferveur populaire et les territoires, Cela doit être pris en compte en premier lieu.

M. Christian TELLIER (Compiègne) revient sur les 13 millions de billets qui seront en vente dont 3 millions pour les jeux paralympiques. Lors d'une dernière réunion avec les associations d'élus, le comité d'organisation avait évoqué l'absence de quota pour les collectivités labellisées « Terre de jeux ». Suite à cette information, l'ANDES a fait part de sa déception et son incompréhension, au regard de l'investissement des collectivités dans la réussite des Jeux. Suite à ces remarques, Paris 2024 a fait savoir qu'elle devrait revoir sa position afin de pouvoir proposer un certain nombre de billets à la vente, réservés en priorité aux collectivités labellisées. C'est tout le rôle de l'ANDES pour représenter les intérêts des élus en charge des sports.

En fin de séance, Mme Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité paralympique sportif français, a fait part de l'enjeu pour les athlètes de vivre cette expérience unique, et de les vivre pleinement à Paris, comme cela a été fait à Londres.

Elle reste à la disposition des Collectivités, pour faciliter l'accueil des délégation paralympiques en France.